

DÉPLACEMENT Après les parcs d'activité, le 7^e et la Presqu'Île s'y mettent

LE COVOITURAGE GAGNE DU TERRAIN

ELISA FRISULLO

Sept mois après son lancement sur le site internet du Grand Lyon, le covoiturage prend de la vitesse. Depuis hier, les 80 000 salariés du 7^e et de la Presqu'Île ont accès à ce système, jusqu'alors réservé aux seuls employés des parcs d'activité de la banlieue lyonnaise Porte des Alpes, Techlid, Perica et Vallée de la chimie. Pour faire voiture commune le temps d'un trajet domicile-travail, ils peuvent désormais s'inscrire sur les sites de covoiturage lancés par les associations de commerçants du 7^e, ADC7, et d'entreprises du centre-ville, Tendances Presqu'Île.

Des résultats encourageants

« Les salariés ont tout à gagner », indique Carole Mathieu, chargée des déplacements à Tendances Presqu'Île. Leurs trajets leur reviendront moins chers, ils pollueront moins et il y aura moins d'embouteillages ». Des arguments partagés par le président d'ADC7, Georges Sorel, qui espère convaincre 8 % des 43 000 salariés du 7^e. Un objectif calqué sur les résultats encourageants enregistrés



S. POUZET / 20 MINUTES

Les Lyonnais sont incités à se déplacer moins chers et plus écolo.

depuis février sur les quatre parcs d'activité. « Nous souhaitons convaincre au moins 1 000 des 20 000 salariés », indique Bruno Charles, vice-président (Verts) du Grand Lyon chargé du développement durable. Nous en sommes à 1 600 inscrits », poursuit l'élu, soucieux de voir les Hospices civils de Lyon rejoindre le dispositif prochainement. ■

■ PORTAILS

Trois sites sont à la disposition des candidats au covoiturage sur le Grand Lyon : www.covoiturage-grandlyon.com, www.covoiturage-lyon7.fr et www.covoiturage-presquile.fr.